

SGEN-CFDT Information Étranger

SGEN-CFDT de l'Étranger



« les lycées français à l'étranger constituent un atout majeur pour la francophonie et pour l'influence de nos idées, de nos valeurs et de notre culture dans le monde »

Comme chaque année, se sont déroulées les journées de la coopération internationale et du développement.

Ce moment permet aux acteurs du réseau, dont nous formons tous partie, de mieux comprendre comment les responsables du MAE et des agences conçoivent leur travail.

A l'ordre du jour de cette année 2006, figurent la création de nouveaux organismes destinés à renforcer le rayonnement culturel de la France. Il s'agit notamment de:

- L'Agence CulturesFrance (fusion de l'AFAA et de l'ADPF) qui associe les ministères de la Culture et des Affaires étrangères et est destinée à accroître l'efficacité de la promotion du français dans le monde (budget de 30 millions d'euros)
- L'Agence Campus France (EGIDE, EDUFRANCE, CNOUS) destinée à donner plus d'at-

Bilan des « Journées de la coopération internationale et du développement » 2006

tractivité aux établissements supérieurs français (budget de 27 millions d'euros) et faciliter le parcours de l'étudiant étranger désireux d'étudier en France.

S'ajoutent à ces créations la décision de procéder à "l'extension [des] lycées français à l'étranger". Le Quai d'Orsay estime que cela passera par une augmentation de leur

capacité d'accueil et un recours aux partenariats public/privé.

elle pouvoir mener son entreprise expansionniste et faire comprendre aux esprits (et aux salariés que nous sommes) que la manne partenariale n'affectera en rien la mission de service public des fonctionnaires (aussi « détachés » soient-ils!), ainsi que le statut de tous?!

De plus, dans sa déclaration de politique étrangère du 15 mai, le ministre Douste-Blazy, s'il affirme que « les lycées français à l'étranger constituent un atout majeur pour la francophonie et pour l'influence de nos idées, de nos valeurs et de notre culture dans le monde » ne souffle mot sur ceux qui font vivre ce « capital éducatif, culturel, scientifique immense », les salariés, français et étrangers, fonctionnaires ou non qui oeuvrent au quotidien pour rendre la France et le français toujours plus attractifs.

Quid des statuts, des conditions de travail, de rémunération et de formation ?
Quid des frais d'écolage pour les parents?
Nous serons bien sûr d'une extrême vigilance sur tout ce qui a trait à l'humain: à l'heure



Source http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/espace

Pense-bête

- Pour se rafraîchir sur les allocutions et orientations de l'an passé, consulter le site http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/actualites_20/les_journees_cooperation_internationale_53604.html
- Pour plus d'infos sur Campus France http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/espace-etudiants_12793/etudier-france_12794/carnet-adresses_12806/campus-france_35095.html
- Pour en savoir plus sur les nouvelles initiatives sur l'apprentissage du français, voir la conférence de presse du ministre Douste-Blazy du 15 mai 2006 « La France dans le monde : culture, langue française, éducation... » <http://etranger.sgen-cfdt.org/actu/2060515confpresse.htm>
- Pour plus d'infos sur CulturesFrance http://vivreaetranger.studyrama.com/article.php?id_article=176 ou http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/diplomatie-culturelle-francaise-15.05.06_34988.html ou <http://www.culturesfrance.com/>

Campus France

Objectifs

Simplifier notre dispositif d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers dans un environnement de plus en plus compétitif

- Promouvoir à l'étranger les formations supérieures françaises.

Attirer les étudiants étrangers

- Mettre en œuvre des partenariats avec des universités étrangères (ingénierie éducative).
- Instaurer progressivement un guichet unique pour l'accueil des étudiants étrangers en France, depuis leur orientation jusqu'à la gestion de leur bourse.

- Soutenir la mobilité internationale des chercheurs.

Campus France sera un établissement public, doté d'un statut de personne morale de droit public, placé sous la double tutelle du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation nationale.

CulturesFrance

adpfo
association pour la diffusion
de la pensée française



Association française d'action artistique

Fusion de l'AFAA et de l'ADPF



La création de CulturesFrance revient, en quelques sortes, à créer en France ce qui existe déjà en Angleterre depuis fort longtemps (1934 exacte-ment) : le British Council, une idée volée à « ces British si mal nourris et si mal habillés »

comme le dénonce très ironiquement et non sans humour le Times. Olivier Poivre d'Arvor, ancien directeur de l'AFAA et nouveau directeur de CulturesFrance, avoue que les outils antérieurs étaient obsolètes. Force est de constater que si les outils passent et trépassent, les directeurs, eux, restent! Voyons-y, bien sûr, un signe de bonne santé! C'est donc sous le signe de la rénovation, mais de la continuité tout de même (on est français ou on ne l'est pas en somme!), que CulturesFrance est dorénavant chargée de promouvoir la création fran-

çaise à l'étranger dans toutes les disciplines y compris le livre et le cinéma.

Pour connaître l'opinion anglo-saxonne sur la création de CulturesFrance lire (en anglais):
- <http://www.telegraph.co.uk/news/main.jhtml?xml=/news/2006/05/16/wfrance16.xml&sSheet=/news/2006/05/16/ixnews.html>
- <http://www.timesonline.co.uk/article/0,,13509-2181905,00.html>

Synthèse de l'intervention du directeur de la coopération culturelle et du français, M. Michel Lummaux

où l'on va bâtir de nouveaux temples, il est temps de penser à ceux qui vont les faire vivre !

D'emblée, les chiffres sont annoncés : le nombre d'inscrits en 2006 dans les établissements culturels (Alliances françaises, centres et Instituts Culturels) est à la hausse, soit 175 000 inscrits en 2005 et + de 200 000 en 2006 *[il serait aussi intéressant de comptabiliser ceux qui ne vont pouvoir*

s'inscrire pour cause d'enseignants licenciés : suivez notre regard vers Vienne!].

Puis, les actions et chantiers sont annoncés. Les voici en quelques points :

- réorientation du réseau culturel dans l'UE et la ZSP
- réorientation en liaison avec l'Alliance française dans les pays émergents
- redéploiement dans les régions qui montent comme l'Asie
- Création de CulturesFrance

(cf. supra)

- Partenariat renouvelé avec l'Alliance française avec renforcement du rôle de l'Alliance française de Paris
- Programme « Qui je parle français » destiné aux entreprises françaises installées à l'étranger, en partenariat avec la CCIP
- Lettre **francofil**

*AEFE : +
83 millions
d'euros affectés
à la construc-
tion ou à la
rénovation des
établissements*

L'AEFE dans le discours du ministre Douste-Blazy



L'AEFE dans le cadre de la rénovation des biens existants et de la construction de nouveaux établissements se verra affecter la somme de 83 millions d'euros. Pour réaliser ce projet ambitieux, il sera fait appel à un partenariat avec le monde économique *[quelles seront les conditions assorties à ce partenariat ? NDLR]*

Pour les personnels, apparaissent des mots tels que « formation » et d'autres bien plus inquiétants tels que « mérite ». *[nous ne manquons pas de nous enquérir auprès de l'Agence ce que signifie cette déclaration générale].*

L'enseignement français des premier et second degrés est dispensé à l'étranger dans des écoles, collèges et lycées homologués par le ministère de l'Éducation Nationale, appelés *établissements scolaires français à l'étranger*. Au cours de l'année scolaire 2005/2006, ils sont 429

à assurer la formation de 235 000 élèves, dont 80 000 Français dans plus de 125 pays. Sur ces 429 établissements, 251 dépendent de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger qui assure ainsi le suivi et l'animation d'un réseau unique par son extension géographique, l'ampleur de ses effectifs et ses exigences pédagogiques : 73 d'entre eux sont gérés directement par l'agence, et 178 ont passé convention avec elle. Près de 160 000 enfants sont scolarisés dans le réseau de l'AEFE dont 70 000 Français.

Atelier fonctionnel Ressources Humaines

Le modèle d'organisation de la DRH est orienté « client ». La RH3 (les RH3B et C nous intéressent plus particulièrement compte tenu de notre champ de syndicalisation, gère les personnels amenés à travailler pour une durée limitée au sein du ministère des affaires étrangères.

RH3A : bureau des recrutés locaux en poste en chancellerie (population la plus importante du MAE)

RH3B (ancienne PLD) : contractuels détachés ou non en poste dans le réseau ou en centrale
RH3C : assistants techniques. Il est à noter que certains postes d'AT (secteur éducatif, santé...) ont été transférés au GIP France Coopération Internationale. Nous avons commencé une enquête sur le statut, les conditions de rémunérations et la protection sociale de ces ETI. A cette heure, les différents discours que nous avons entendus

ne nous satisfont pas : devant les inquiétudes sur la transparence, la différence notable entre les contrats du GIP et du MAE, nous avons décidé de prendre rdv auprès du GIP FCI dès la rentrée scolaire

Le volontaire international
Insistance marquée sur le fait que le VI n'est plus un CSN :



le VI possède au minimum un niveau bac+4. A la lecture des rapports de fin de mission, ces jeunes diplômés laissent transparaitre un certain désenchantement : ils veulent s'impliquer davantage. Nous insistons sur le fait que les VI

sont des collaborateurs à part entière, que le regard neuf qu'ils portent sur les projets et les actions est une immense source de richesse qu'il convient de considérer.

Le stagiaire

Le MAE emploie de nombreux stagiaires qui prennent à leur charge leurs frais de voyage et de séjour. Nous rappelons que nous sommes évidemment très sensible, face à la multiplication de la précarisation de l'emploi chez les jeunes notamment, que ces stages doivent faire partie de la formation et

Postes de détachés au MAE

Une remarque a été faite sur l'absence de transparence à l'extranet pour les gens dont le département a besoin (il s'agit de postes de détachés en centrale). L'administration s'est contentée de recueillir la remarque.

Les contractuels en poste au MAE

Le personnel contractuel du MAE, à travers l'association AC-MAE, est intervenu lors de l'atelier « Ressources Humaines » pour marquer toute son inquiétude : certains non-titulaires passés en CDI ne savent rien de leur avenir, d'autres n'ont pas été Cdisés et ont été remerciés après de nombreuses années passées au service du MAE.

Le MAE, à travers son repré-

sentant Emmanuel Cocher, énonce toute une série de difficultés dans l'application de la loi aux MAE compte tenu des spécificités de ce ministère :

Le MAE emploie de nombreux non-titulaires : 2 000

Le lieu de travail fait partie du contrat de travail et la loi invite à titulariser sur le lieu de travail. Or, le ministère n'a pas comme politique de sédentariser un agent sur son lieu de

travail.

La loi ne précise pas si différents contrats en différents endroits sont cumulables

Pour l'heure, le ministère accorde un CDI au bout de six ans de lien juridique avec le MAE les agents de plus de cinquante ans. C'est bien connu, en deçà de cet âge butoir, on a encore toute la vie devant soi pour se refaire une vie professionnelle !

Pense-bête

- Pour en savoir plus sur le GIP France Coopération Internationale et les experts technique internationaux (ETI) consulter <http://www.fci.gouv.fr/>
- Pour en savoir plus sur les volontaires internationaux consulter <http://www.civiweb.com/home.asp>
- Pour en savoir plus sur notre position sur les stagiaires, voir la vidéo <http://www.cfdt.fr/home/video/stagiaires.html>
- Pour en savoir plus sur la loi du 26 juillet 2005, chapitre III <http://www.admi.net/fo/20050727/FPPX0400293L.html>
- Pour en savoir plus sur « Oui je parle français » <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Fiche-certif-tests-12-4-06.pdf>

Atelier Politiques de promotion du français : partenariats et outils innovants

Les ambitions sont à la mutualisation des compétences et des bonnes pratiques dans le réseau. Ouf, il était temps !

Voici donc les objectifs :

- Des outils innovants pour l'enseignement et la promotion du français
- Mutualisation
- TICE
- Éducation et exportation de contenus francophones
- Des partenariats pour l'enseignement et la promotion du français
- Promotion du plurilinguisme en Europe
- Formation au français dans les entreprises à l'étranger (avec notamment le programme « Oui, je parle français »)
- Développement: pôles de coopération intégrée en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Ouest



Initiative lancée par le MAE, l'AF et la CCIP



SGEN-CFDT de l'Étranger

47 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19

Téléphone : 33 (0)1 56 41 51 20
Télécopie : 33 (0)1 56 41 51 11
Messagerie : etranger@sgen-cfdt.org



RETROUVEZ-NOUS SUR LE SITE WEB
[HTTP://ETRANGER.SGEN-CFDT.ORG](http://ETRANGER.SGEN-CFDT.ORG)

Adhérer au SGEN-CFDT

- pour plus de justice sociale : pour des personnels étrangers, français, fonctionnaires ou non égaux en droit quel que soit leur territoire d'exercice
- pour plus de solidarité dans nos revendications
- pour soutenir un projet pédagogique qui détonne dans le discours ambiant
- pour réfléchir et agir dans le cadre d'un syndicat général
- pour agir localement dans le cadre d'un syndicat général, dans une dimension interprofessionnelle : le SGEN est le seul syndicat à regrouper personnels administratifs, de service et enseignants du premier, du second degré et du supérieur
- pour la différence, la nuance et l'action !

TV5MONDE

Enseignants de français mais aussi, pourquoi pas, d'autres disciplines, vous pouvez profiter de ce que le service pédagogique de TV5MONDE met en ligne. Les activités sont davantage destinées à des professeurs de français langue étrangère mais elles peuvent tout à fait être adaptées à un public de primaire et de collège.

Pour en savoir plus, consulter le site http://www.tv5.org/TV5Site/enseignants/apprendre_francais.php (Voir tout particulièrement : *7 jours sur la planète*)

Humeur TV5 vu par un universitaire

Extrait de *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*. Robert Chaudenson, L'Harmattan, 2006, p. 128

« On loue, paraît-il, à TV5 la qualité de l'information qui

serait, selon ses dirigeants, « la colonne vertébrale de la chaîne ». Pour ce qui me concerne, j'ai toujours été très sensible à sa place (effectivement très considérable) et, surtout, à sa nature (étrange). En effet, jusqu'à des changements très récents, le téléspectateur se voyait imposé, à la suite, quatre journaux télévisés belges, canadiens, français et suisse (je ne garantis pas l'ordre), avec pour certains, une place de l'information locale qui apparaissait souvent désopilante quand on se trouvait à 10000 des lieux où se déroulaient des faits d'intérêt purement local belges, québécois, suisses), souvent évoqués dans tout leur détail. C'était Clochemerle vu des tropiques ou du Grand Nord !

« Le fleuron didactique majeur de TV5 est toutefois « Apprendre et enseigner », nouvelle dénomination du programme Vifax, intégré désormais dans le cadre plus général d'un pompeux « dispositif pédagogique » dont on se demande ce qu'il comporte d'autre ».

Robert Chaudenson, *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*, L'Harmattan, 2006

